

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1514

80 - Somme

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier

ASSOCIATION DE PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DE GRUNY ET DE SES ALENTOURS.

Objet : protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, les sites et les paysages de la commune de GRUNY et des communes avoisinantes, dans un rayon de 6 km ; Lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à l'environnement, aux hommes, à la faune et à la flore et notamment chaque fois qu'elles seront susceptibles de toucher aux caractères naturels des espaces et des paysages, aux équilibres biologiques et, d'une façon générale, à la santé et à la sécurité des hommes, des animaux et des choses ; L'association se réfère notamment à cet égard à la Convention Européenne des Paysages ; Lutter, y compris par toute action en justice, contre les projets d'installations industrielles dédaigneuses des intérêts de la nature, des gens, du patrimoine paysager et bâti, notamment contre l'installation d'usines d'aérogénérateurs dites « parcs » éoliens irraisonnées ; Lutter contre les nuisances de ces installations et obtenir réparations amiables et/ou judiciaires des préjudices subis de leurs faits ; Lutter pour obtenir par tous moyens légaux l'arrêt de leur exploitation ou encore leur démantèlement ; S'opposer à toute forme de développement de projets en opposition avec une insertion naturelle et humaine dans l'environnement ; Défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine, leur équilibre, leur salubrité ainsi que leurs intérêts économiques, historiques et sociaux ; Prémunir contre la dégradation des ressources naturelles, favoriser le développement de projets utiles à la vie de l'homme et respectueux des sites naturels qu'ils soient ou non répertoriés ; Favoriser le dialogue et les échanges d'informations sur les nuisances environnementales, leurs conséquences sur l'écosystème, la santé des hommes et des animaux ; sensibiliser l'opinion publique à ces problèmes ; Proposer toute mesure destinée à améliorer la revalorisation de l'espace en respectant les critères précédents ; Coopérer et participer à tout mouvement local, régional, national, international partageant peu ou prou les mêmes objectifs, que ce soit sur terre ou sur mer ; Et d'une façon générale, entreprendre toute démarche et action pour concourir au but ci-dessus ;

Siège social : 9, rue de Crémery, 80700 Gruny.

Date de la déclaration : 15 mars 2021.